

Consultation parallélisée ZAC des Costils (Les Pieux – 50)

Compte-rendu de la seconde réunion publique

Conformément aux dispositions découlant notamment de la loi du 23 octobre 2023 dite « Industrie verte » et du décret du 6 juillet 2024, une seconde réunion publique s'est tenue en mairie des Pieux le 21 mai 2026, soit cinq jours avant la clôture de la consultation.

Étaient présents :

- M. LESEIGNEUR, maire
- Mme BONNEMAINS, adjointe au maire,
- M. RICHARD, adjoint au maire,
- M. DUFFAILLY, directeur du développement économique de la communauté d'agglomération du Cotentin,
- Mme LEMASSON, responsable unité infrastructure, direction ingénierie et bâtiments de la communauté d'agglomération du Cotentin,
- M. BOISHARDY, chargé de projet, direction ingénierie et bâtiments de la communauté d'agglomération du Cotentin,
- M. LEGRAND, bureau d'études SA2E,
- M. OZOUF, bureau d'études EXECO.

1 personne était présente dans le public.

La réunion a débuté à 18h40.

Premier intervenant, j'ai situé cette seconde réunion dans le processus de la consultation parallélisée. J'ai ensuite indiqué le calendrier et le contenu des phases qui succéderont à la clôture de ladite consultation fixée au 26 mai à 18h30 en précisant notamment les conditions de remise de mon rapport et le principe des conclusions motivées sans avis qui doivent y figurer. J'ai enfin exposé les indicateurs de fréquentation du registre dématérialisé et, plus généralement, de la participation du public à la consultation tels que constatés au jour de la réunion.

En second lieu, les représentants de la communauté d'agglomération ont rappelé de manière succincte les principaux éléments concernant l'extension de la ZAC des Courtils. Ils ont aussi précisé le calendrier des travaux à venir.

Enfin, M. OZOUF a commenté les réponses apportées aux observations du seul contributeur qui se soit manifesté sur le registre dématérialisé à l'heure où se déroulait la réunion. Il a notamment insisté sur une question relative à la gestion des eaux usées, aspect important dans le cadre de l'autorisation environnementale sollicitée. M. OZOUF a également rendu compte des réponses apportées aux avis de l'ARS et de la DREAL exprimés depuis le début de la consultation.

Ainsi, l'objectif principal fixé à cette réunion qui était de dresser un premier bilan du déroulement de la consultation a-t-il été rempli.

Aucune question n'ayant été posée à la suite de ces exposés, la réunion s'est achevée à 19h30.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Guinot-Deléry', with a long horizontal stroke extending to the left.

Pierre Guinot-Deléry
Commissaire enquêteur